



PROCÉDURES Spectacle de fin de saison Patinage Roussillon

Les patineurs

Que ce soit en test ou en compétition, la date de tombée est le 31 décembre de chaque année pour faire les groupes pour les spectacles de fin de saison (à l'exception des lauréats). Un test qui sera réussi en janvier ne pourra être comptabilisé.

Inscription :

Les patineurs devront complètement remplir un formulaire d'inscription en respectant la date limite afin de participer à l'activité.

Solo ou mise en évidence :

- Pour les patineurs ayant un cheminement marquant, nous nous réservons le droit de leur offrir une mise en évidence.
- Les patineurs ayant un lauréat auront une mise en évidence pendant un numéro de groupe. Un patineur qui a déjà un solo n'aura pas droit à une mise en évidence.
- Les patineurs qui ont participé aux sous-sections, aux sections B ainsi que ceux ayant leur triple Or auront un solo pour **une** représentation.
- Les patineurs qui ont participé aux sections A auront un solo pour **toutes** les représentations
- Un patineur qui participera aux compétitions de défi, canadien, international sera considéré comme **invité** et obtiendra une bourse.

Présence des patineurs aux pratiques :

- Les patineurs devront être présents et ponctuels sur la glace aux heures de pratique inscrites.
- Une personne en charge des présences sera identifiée par la responsable du Conseil d'Administration, et ce pour chacun des numéros.
- Le patineur sera autorisé à manquer un maximum de 1/5 des pratiques.
Par exemple :
 - si 5 pratiques ont lieu pour un numéro, le patineur peut en manquer une au maximum.



PROCÉDURES

Spectacle de fin de saison

Patinage Roussillon

- Si 5 pratiques ont lieu de 16h à 17h (5H), les retards seront comptabilisés jusqu'à un maximum de 1h.
- Dans l'éventualité où ces règles ne sont pas respectées, le patineur se verra retirer sa participation au numéro.

Les entraineurs

Les appels d'offre pour l'entraineur responsable de l'activité de fin de saison seront faits au mois de mai. Les candidatures seront évaluées par un sous-comité et l'entraineur choisi sera sélectionné et contacté au mois de juin. L'entraineur devra travailler de concert avec la personne responsable sur le Conseil d'Administration pour le bon déroulement de l'activité.

Chantal Couture

Responsable des activités

CPA du Roussillon